

L'ÉDUCATION ET LA FORMATION AUX DROITS DE L'ENFANT EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, RECOMMANDATIONS POUR LEUR MISE EN ŒUVRE



2021



INTRODUCTION

DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA CONSULTATION DES ENFANTS ET DES ACTEURS DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

2018 L'éducation aux droits de l'enfant, une priorité des enfants directement adressée par eux-mêmes et la société civile au Comité des droits de l'enfant des Nations unies.



2019 Une observation finale récurrente du Comité des droits de l'enfant des Nations unies à l'Etat belge.

— “ —

[...] le Comité encourage l'État partie à continuer de veiller à ce que les dispositions de la Convention soient largement connues, comprises et appliquées, en particulier:

a) En renforçant la formation des parties prenantes, notamment les enseignants, les agents de la force publique, les juges, les avocats, les professionnels de santé et les travailleurs sociaux, et les enfants;

b) En intégrant l'éducation interdisciplinaire aux droits de l'enfant dans les programmes scolaires à tous les niveaux de l'enseignement.

— ” —

2020 Une étude de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) faisant le point sur la situation de l'éducation aux droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B).



Disponible via ce lien:
<https://bit.ly/2W5uesy>

2021 La Conférence participative sur l'éducation et la formation aux droits de l'enfant, organisée par la CODE, UNICEF Belgique et Plan International Belgique, pour une approche cohérente et concertée des acteurs de l'éducation.

Avec notamment la participation de représentants ...

- ... des services de l'inspection, du pilotage et de l'administration de l'enseignement
- ... des pouvoirs organisateurs de l'enseignement en FW-B
- ... des institutions de formation initiale et continue des enseignants
- ... du secteur de l'Accueil Temps Libre

4 RECOMMANDATIONS-CLÉS:

POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION AUX DROITS DE L'ENFANT DANS L'ENSEIGNEMENT



UNE INJONCTION CLAIRE ET EXPLICITE

Il est essentiel que des injonctions et orientations claires pour la mise en œuvre de l'éducation aux droits de l'enfant apparaissent dans les textes régissant l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.



UNE APPROCHE TRANSVERSALE SOUTENUE PAR UN ENSEIGNEMENT EXPLICITE

Pour devenir une véritable culture de l'enseignement, l'approche des droits de l'enfant doit être explicite à tous les niveaux:

- Enseignement
- Formation
- Missions institutionnelles

Une approche explicite et tenant compte de ses différentes dimensions permettrait d'intégrer l'éducation aux droits de l'enfant de manière cohérente et alignée dans les textes légaux, référentiels et programmes d'enseignement. Cette approche permettrait également que l'éducation aux droits de l'enfant puisse se concrétiser dans les écoles.

L'éducation **AU SUJET** des droits de l'enfant

Faire connaître et comprendre les normes et les principes relatifs aux droits de l'enfant, les valeurs qui les sous-tendent et les mécanismes qui les protègent.

- Semaine des droits de l'enfant
- Compétences disciplinaires
- Programmes



L'éducation **PAR** les droits de l'enfant

L'apprentissage et l'enseignement dans le respect des droits de ceux qui enseignent comme de ceux qui apprennent.

- Contrats d'objectifs
- Projets pédagogiques
- Code de l'enseignement
- Compétences transversales



L'éducation **POUR** les droits de l'enfant

Donner aux enfants les moyens de jouir de leurs droits et de les exercer, mais aussi de respecter et de défendre les droits d'autrui.

- Projets d'établissements
- Décret Missions



4 RECOMMANDATIONS-CLÉS:

POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION AUX DROITS DE L'ENFANT DANS L'ENSEIGNEMENT



LA PARTICIPATION DES ENFANTS: RENFORCER ET ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES EN TANT QU'ACTEURS DE LEURS DROITS

Dans la mesure où l'éducation aux droits de l'enfant vise notamment à doter les titulaires de droits de la capacité à faire valoir leurs droits, il importe que les principes et les outils de la participation soient enseignés, mais aussi que le droit à la participation des enfants soit garanti.



UNE FORMATION INITIALE EXPLICITEMENT ORIENTÉE VERS L'APPROCHE DES DROITS DE L'ENFANT POUR TOUS LES INTERVENANTS SCOLAIRES

La formation aux droits de l'enfant des intervenants scolaires est indispensable pour que l'éducation aux droits de l'enfant se concrétise dans les écoles. Pourtant, concernant plus spécifiquement la formation initiale des enseignant.e.s, le décret de 2019 n'en fait pas mention. **Il n'y a pourtant qu'un pas à faire pour l'explicitier :**



- à l'article 7, énonçant les 15 compétences à acquérir au terme de la formation.
- à l'article 14, présentant les 6 axes de la formation.
- à l'article 17, concernant les profils d'enseignement .
- à l'article 18, qui présente les objectifs des stages.
- à l'article 50, précisant les compétences du master de spécialisation en formation d'enseignants.



“

Je n'ai pas reçu de formation à l'éducation aux droits de l'enfant dans ma formation initiale. J'ai fait les sciences de l'éducation, non plus. J'ai fait l'orthopédagogie, non plus. Et pendant la formation en citoyenneté on a survolé. On a vu qu'il y avait une Convention, on nous a fait l'historique.

Institutrice de l'enseignement primaire

”

L'ÉDUCATION AUX DE L'ENFANT:

UNE APPROCHE GLOBALE

Nous l'avons vu, l'éducation aux droits de l'enfant doit être transversale et explicite. Ce qui est vrai pour l'école l'est aussi au niveau global.

Les enfants doivent faire l'apprentissage des droits de l'enfant dans toutes les sphères de leur vie, en vivant au quotidien le respect de leurs droits et en faisant l'apprentissage des valeurs relatives aux droits humains.

Evidemment, les sphères les plus proches d'eux et où ils passent l'essentiel de leur temps (famille, école, accueil extra-scolaire) sont des lieux à privilégier pour que les enfants puissent faire l'apprentissage explicite des droits de l'enfant et développer les compétences utiles au respect de leurs droits, en tant qu'individus et en tant que groupe.

C'est pourquoi nous plaidons pour:



DÉCLOISONNER CES DIFFÉRENTES SPHÈRES POUR UNE APPROCHE COHÉRENTE DE L'ÉDUCATION AUX DROITS DE L'ENFANT, DE LA PERSPECTIVE DE L'ENFANT



TOUS LES PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE OU TRAVAILLANT AVEC DES ENFANTS DOIVENT ÊTRE FORMÉS À L'APPROCHE DES DROITS DE L'ENFANT



LEAVE NO ONE BEHIND: TOUS LES ENFANTS DOIVENT BÉNÉFICIER D'UNE ÉDUCATION AUX DROITS DE L'ENFANT, QUEL QUE SOIT LEUR ÂGE, LE CONTEXTE DANS LEQUEL ILS VIVENT, LEURS FILIÈRES D'ÉTUDES, ...



LES DROITS DE L'ENFANT: C'EST PARTOUT, TOUT LE TEMPS!



Les enfants devraient [...] faire l'apprentissage des droits de l'homme en constatant l'application dans la pratique des normes dans ce domaine, tant dans la famille qu'à l'école et au sein de la communauté. L'éducation dans le domaine des droits de l'homme devrait être un processus global s'étendant sur toute une vie et avoir pour point de départ la concrétisation des valeurs relatives aux droits de l'homme dans la vie quotidienne et l'apprentissage des enfants.

Observation générale n°1 du Comité des droits de l'enfant



La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant, UNICEF Belgique et Plan International Belgique plaident ensemble pour une éducation aux droits de l'enfant transversale et explicite. A l'école, bien sûr mais en dehors également, dans une vision décroisée.

Avec le soutien de:



Belgique

partenaire du développement